Le 19 novembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20241107-D007697I0-DF

MAIRIE DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

BESANÇON



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1er Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD. M. Ludovic FAGAUT. Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Etaient absents:

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET: 3 - Dénomination de l'Abri de Nuit des Glacis « Marguerite VIEILLE-MARCHISET »

Délibération n° 007697

Dénomination de l'Abri de Nuit des Glacis « Marguerite VIEILLE-MARCHISET »

Rapporteur: M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime
Commission n° 3	23/10/2024	Favorable unanime

Résumé:

Le présent rapport a pour objet d'adopter la dénomination de l'abri de nuit, situé aux Glacis, « Marguerite VIEILLE-MARCHISET ».

Marguerite VIEILLE-MARCHISET, décédée au début de l'année 2023, a été Adjointe au Maire durant 18 ans auprès de Robert SCHWINT, après avoir été responsable de l'Union féminine civique et sociale.

Elle a été une pionnière en ce qui concerne la place des femmes dans la vie politique.

Elle fut Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales de 1977 à 1989, à la coordination-personnel communal-sapeurs-pompiers et contrôle financier de 1989 à 1992 puis jusqu'en juin 1995, elle a été première adjointe à la coordination des actions communes à plusieurs délégations, des finances, du budget, du contrôle financier et de la gestion du patrimoine.

Elle été aussi la première femme à être nommée Maire-Adjointe honoraire, en 2006. Elle fut distinguée Chevalier de la légion d'honneur et Officier de l'ordre national du mérite.

Si Henri HUOT, son prédécesseur à la Vice-présidence du Centre Communal d'Action Sociale, avait créé le minimum social garanti (MSG), Marguerite VIELLE-MARCHISET a été, elle, à l'initiative du plan local du RMI, qui sera étendu au niveau national. Son engagement, ses convictions et les valeurs qu'elle a pu porter ont profondément participé à la construction d'un CCAS acteur majeur et référence nationale de l'action et de l'innovation sociale.

Lors des 50 ans du CCAS en 2022, nombre lui ont rappelé, à ses côtés, se souvenir de sa rigueur de son travail et de l'humanisme qui guidait son action au quotidien, manifestant ainsi son attachement à l'établissement public qui déploie la politique municipale des solidarités, à ses agents et au-delà, son attention pour les publics fragiles dont l'accompagnement et la prise en compte sont au cœur de ses missions.

Nommer l'Abri de nuit des personnes sans domicile fixe, situé aux Glacis, établissement qu'elle a pensé et proposé, c'est une reconnaissance de l'immense travail qu'elle a accompli pour notre Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé de rendre hommage à Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, en donnant son nom à l'Abri de nuit des personnes sans domicile fixe, situé aux Glacis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de l'Abri de nuit Marguerite VIEILLE-MARCHISET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Maire,

Christine WERTHE Conseillère Municipale Anne VIGNOT